



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°136/2023

Objet : Contrats de maintenance et d'administration pour les appliances de sécurité.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam s'est dotée d'appliances de sécurité (pare-feu) en production sur différents sites de la Ville, dont les contrats de maintenance et d'administration arrivent à échéance au 31 décembre 2023 et qu'il convient de souscrire de nouveaux contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant les propositions de contrats de la société SECURITEINFO.COM, 266 rue de Villers – 60123 Bonneuil en Valois, selon les modalités suivantes :

- Contrat de maintenance des appliances de sécurité pour un montant annuel de 3920,40€ HT soit 4704.48€ TTC, pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.
- Contrat d'administration des appliances de sécurité pour un montant annuel de 5688€ HT soit 6825.60€ TTC, pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.

DÉCIDE

- **de souscrire** les contrats de maintenance et d'administration pour les appliances de sécurité avec la société SECURITEINFO.COM, 266 rue de Villers – 60123 Bonneuil en Valois pour un montant total annuel de 9608,40€ HT (11530,08€ TTC), selon les modalités exposées ci-dessus.
- **de procéder** à la signature des pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 8 décembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231208-136-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

Mise en ligne le 11 décembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

www.ville-isle-adam.fr